

**PROCÈS-VERBAL**  
**Conseil d'École de l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation**  
**Séance du 20 juin 2017**

Vingt-et-un membres du Conseil d'École étaient présents ou représentés, 4 procurations ont été enregistrées.

**Membres désignés par la Rectrice de l'Académie de Dijon**

Monsieur Norbert PERROT  
Madame Sonja DENOT-LEDUNOIS (procuration à monsieur Norbert PERROT)  
Madame Catherine ENGASSER  
Monsieur Didier PERRAULT (procuration à madame Claude VALTAT)  
Madame Claude VALTAT  
Monsieur Philippe VELTEN

**Membres désignés par le Président de l'Université de Bourgogne**

Madame Lucie CORBIN (procuration à monsieur Frédéric DEBEAUFORT à partir de 16 h 20)  
Monsieur Frédéric DEBEAUFORT  
Madame Joëlle DEMOUGEOT-LEBEL  
Monsieur Jean-François GIRET (procuration à monsieur Jake MURDOCH)  
Madame Catherine ORSINI-SAILLET (départ à 16 h 20)  
Madame Christelle SEREE-CHAUSSINAND (départ à 16 h 20)

**Membres élus**

Représentants des personnels enseignants

*Collège A : les professeurs des universités et assimilés*

Madame Dominique BOURGEON-RENAULT (procuration à monsieur Hervé DUCHENE)  
Monsieur Hervé DUCHENE

*Collège B : les maîtres de conférences et autres enseignants chercheurs*

Madame Nathalie CHARVY  
Monsieur Jake MURDOCH

*Collège C : Autres enseignants et formateurs*

Madame Nadine WARGNIER

*Collège D : Autres enseignants relevant de l'Éducation Nationale*

Madame Christiane SALMAIN-NORMAND

Représentants des autres personnels

Monsieur Olivier BOULIN  
Madame Séverine DELEPIERRE

Représentants des usagers

Madame Julia VAISSIE-BISCAYE  
Monsieur Tanguy BAGNARD (suppléant de Madame Julia VAISSIE-BISCAYE)  
Madame Marie GERARD

**Membres désignés par le Conseil d'École**

Madame Catherine CAILLE-CATTIN

Monsieur Christian DUCHANGE  
Monsieur Thierry LANGOUËT

**Invités :**

Madame Frédérique ALEXANDRE-BAILLY  
Madame Marie-Geneviève GERRER  
Madame Sophie AUDIDIÈRE  
Madame Claire CACHIA  
Madame Françoise DE GUILLEBON  
Monsieur Gracian DIDIER  
Madame Elsa LANG RIPERT  
Madame Virginie LASJUILLIARIAS  
Madame Véronique PARISOT  
Madame Aurélie VAROT

**Ordre du jour :**

- 1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mai 2017
- 2 - Examen des candidatures au poste de direction de l'ESPE
- 3 - Budget rectificatif n°1
- 4 - Sorties d'inventaire
- 5 - Responsabilités pédagogiques 2017-2018 (accompagnement des stages et évaluation des productions réflexives)
- 6 - Questions diverses

=====

2

**1 - Adoption du procès-verbal de la séance du 23 mai 2017**

Après s'être assuré du quorum, monsieur Norbert PERROT, Président du Conseil d'École de l'ESPE, ouvre la séance et aborde le 1<sup>er</sup> point inscrit à l'ordre du jour. Le procès-verbal de la séance du 23 mai 2017 est soumis au vote et approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Madame Marie-Geneviève GERRER porte à la connaissance des membres du Conseil d'École une motion rédigée par les membres du COSP :

« Les membres du COSP s'inquiètent de la forte dégradation de l'offre de formation au sein de l'Espé. Alors que les effectifs ne cessent de croître (passant en un an de 1 500 à un peu plus de 2 000 étudiants) les contraintes budgétaires font en effet peser de graves menaces sur le bon déroulement de l'année universitaire 2017-2018 et sur la qualité de l'encadrement en formateurs et personnel BIATSS. Ils déplorent que la logique budgétaire se soit substituée à la cohérence et à la réflexion pédagogiques ».

**2 - Examen des candidatures au poste de direction de l'ESPE**

Trois candidats ont été auditionnés :

- monsieur Toufik CHERGUI, principal du collège Jean Bauhin d'Audincourt (Doubs) ;

- madame Emmanuella DI SCALA, maître de conférences à l'ESPE de Bourgogne ;
- madame Elsa LANG RIPERT, professeur certifié hors classe, directrice du département MEEF de l'ESPE de Bourgogne.

Les candidats avaient été informés préalablement des conditions de l'audition, à savoir une présentation de leur candidature durant 15 minutes, suivie d'un échange avec les membres du conseil d'une durée de 15 minutes.

Après avoir entendu les candidats, les membres du conseil se sont prononcés, à bulletins secrets, de la manière suivante (25 voix exprimées) :

- 21 votes en faveur de madame LANG RIPERT ;
- 1 vote en faveur de madame DI SCALA ;
- 3 bulletins blancs.

Madame Elsa LANG RIPERT est proposée par les membres du Conseil d'École pour prendre la direction de l'ESPE à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

### 3 - Budget rectificatif n° 1

Madame Virginie LASJUILLIARIAS rappelle la stratégie budgétaire arrêtée lors de l'élaboration du budget initial : priorités axées sur les frais de déplacement, le soutien aux étudiants notamment par les bourses de stage à l'étranger, la poursuite de l'équipement en matériel informatique, l'entretien des sites délocalisés avec une politique de rénovation en lien avec la sécurité.

3

- Dotation

La baisse de la dotation correspond à la restitution de 80 000 € au titre d'un réajustement du budget immobilier.

- Recettes

Formation continue (SEFCA) : 40 728 €.

Convention université Josai (Japon)/département Diderot : 30 000 €.

Convention université de Poitiers/CIPE : 9 124 €.

Convention communauté d'agglomération/site MEEF Mâcon : 5 000 €.

- Dépenses

Frais de déplacement ESPE au 15 juin 2017 : 72 508 €.

Soutien aux étudiants : 13 550 €.

Politique de rénovation des sites délocalisés en lien avec la sécurité : 16 343 €.

Madame Nadine WARGNIER constate des écarts importants entre le budget initial et le budget rectificatif, notamment sur les dépenses Formation/Éducation pour lesquelles elle s'interroge. Il serait souhaitable de disposer d'un bilan détaillant ce qui relève du CAPA-SH, du T1 1<sup>er</sup> degré, T1 2<sup>nd</sup> degré.... Elle aimerait également un rappel de ce qu'est le réservoir.

Madame Virginie LASJUILLIARIAS indique que le réservoir est un poste budgétaire qui évite de ventiler la totalité de la dotation en début d'exercice et sécurise le budget. Il permet d'effectuer des réajustements lors de l'exécution du budget et de bloquer les sommes à transférer aux services centraux (frais de gestion sur certaines conventions par exemple).

Il existe déjà une analyse très fine articulée autour des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés, site par site, département par département, qui détermine s'il s'agit de visites de stagiaires, de cours inter-sites, du CAPA-SH.

Ce document est régulièrement transmis aux responsables de crédits mais si les membres du Conseil d'École en font la demande, le service financier de l'ESPE est en mesure de le leur communiquer.

Madame Elsa LANG RIPERT précise que le rectorat prend en charge les T1 et l'ESPE les dépenses liées au CAPA-SH. Il devient incontournable d'établir des conventions pour toutes les actions de formation continue. C'est d'autant plus nécessaire qu'avec le nouveau CAPPEI, la répartition des frais avec le rectorat est clairement identifiée.

Monsieur Olivier BOULIN demande si ce BR1 est présenté a priori pour être voté ou a posteriori pour information.

Madame Virginie LASJUILLIARIAS rappelle que le budget initial, dont la ventilation en interne a été votée en Conseil d'École, exprime un prévisionnel de dépenses rendues exécutable grâce aux recettes. En début d'exercice, il est impossible de savoir précisément comment ces dépenses vont se matérialiser et de connaître les recettes générées en cours d'année. Le budget rectificatif permet donc de réguler tous ces flux entre les différentes masses. Cet état des dépenses engagées et des nouvelles recettes est soumis en séance pour vote consultatif. Il sera présenté au prochain Conseil d'Administration. Pour information, le suivi budgétaire transmis aux membres du Conseil d'École précise l'évolution entre le budget initial et le budget rectificatif n° 1.

4

Le Président du Conseil d'École soumet au vote le budget rectificatif n° 1 qui est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

#### **4 - Sorties d'inventaire**

Monsieur Gracian DIDIER présente la liste d'ordinateurs et d'écrans du site de Nevers sortis de l'inventaire en 2016 et 2017.

Le Président du Conseil d'École soumet au vote la sortie d'inventaire qui est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

#### **5 - Responsabilités pédagogiques 2017-2018 (accompagnement des stages et évaluation des productions réflexives)**

Madame Elsa LANG RIPERT signale que les propositions de changement pour la rentrée prochaine sont principalement liées aux nouvelles maquettes et aux restrictions budgétaires. Le département MEEF a essayé de maintenir au mieux ce qui lui semblait fondamental en termes d'accompagnement.

Pour le 2<sup>nd</sup> degré, en M1, le choix de la visite ou non relève de la décision des responsables de parcours.

Pour le M1 1<sup>er</sup> degré, les groupes de références ne sont pas modifiés. En M2B, le nombre de visites passe de 2 à 1. Pour les M2A, M2C et DU, après délibération avec les responsables de masters, ces visites évoluent de 4 à 3 (une visite effectuée par le tuteur ESPE, 1 par le tuteur PEMF et 1 conjointe) pour les fonctionnaires stagiaires qui ne posent pas de problème. Des visites complémentaires pourront être proposées pour les fonctionnaires stagiaires en difficulté. Madame Nathalie CHARVY rappelle combien l'accompagnement nécessite des visites plus nombreuses. Il y a 10 ans, c'était 8 à 9 visites annuelles par stagiaire contre 3 aujourd'hui. Il est très important de dire que les conditions de travail qui sont faites aux formateurs accompagnants sont moins bonnes et que le suivi des stagiaires y est également moindre. Une visite tous les 2 mois pour des stagiaires qui prennent la classe à mi-temps ne conduit pas la formation des enseignants à la hauteur des enjeux.

Madame Marie-Geneviève GERRER rejoint les propos de madame Nathalie CHARVY. Si la baisse des heures de formation peut éventuellement être comprise, la baisse des heures d'encadrement, elle, devient problématique.

Le Président du Conseil d'École soumet au vote les responsabilités pédagogiques 2017-2018 (accompagnement des stages et évaluation des productions réflexives) qui sont adoptées à la majorité des membres présents ou représentés (2 votes contre).

## 6 - Questions diverses

Madame Sophie AUDIDIÈRE présente les propositions de modifications tarifaires pour la formation à distance de la L3 EFEC et du master ESE :

- augmentation du prix du cours de 30 à 32 euros (45 à 48 euros si envoi documents papier) ;
- tarification des unités de recherche (travail exploratoire de recherche en M1, mémoire en M2) soit passage de une à deux unités de cours pour 64 euros.

Pour le DAEU-A, une comparaison a permis de constater que les tarifs de l'uB étaient largement inférieurs aux tarifs pratiqués dans d'autres académies. Madame Marie-Geneviève GERRER propose une augmentation du prix du cours de 30 à 100 euros (45 à 120 euros si envoi documents papier), ce qui place encore cette formation dans la fourchette basse. Elle ajoute que cette année devrait enfin permettre de savoir si nos formations à distance sont déficitaires ou bénéficiaires, les informations reçues jusqu'à présent de la part du CFOAD étant contradictoires.

Madame la Rectrice attire l'attention des membres du Conseil d'École sur le dispositif « accroche-toi, décroche ton bac » qui autorise les candidats qui auraient échoué à l'examen à conserver leurs notes égales ou supérieures à 10 pendant plusieurs années. Si une baisse de candidatures au DAEU est enregistrée, il faudra vérifier si elle résulte de cette nouvelle mesure ou bien de l'augmentation des tarifs.

Le Président du Conseil d'École soumet au vote les modifications tarifaires concernant les formations à distance qui sont approuvées à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Suite à une demande du département Denis Diderot, monsieur Frédéric DEBEAUFORT annonce que le CFA Sup a transmis une demande d'ouverture en apprentissage pour le master 2 Direction de projets ou d'établissements culturels pour une expérimentation sur 2 ans à partir de 2018.

Madame Marie-Geneviève GERRER informe les membres du Conseil d'École de la signature de la convention cadre Arts et Culture (DRAC/Rectorat/ESPE). Une autre convention avec le PREAC est en passe d'être signée.

Pour conclure ce Conseil d'École, madame Marie-Geneviève GERRER dresse un bilan de ses 3 années de direction à l'ESPE.

Tout en poursuivant le travail engagé, madame Marie-Geneviève GERRER s'est appliquée à développer l'offre de formation initiale et continue avec d'excellents résultats malgré un contexte financier difficile :

Département Denis Diderot :

- IPII ;
- DAEU A.

Département Sciences de l'éducation :

- Licence EFEC.

Département MEEF :

- Masters SES, Sii ;
- 4e mention PIF ;
- Double master avec Mayence en anglais - allemand – lettres.

Cependant, l'ensemble reste fragile (CFOAD – DAEU - faiblesse des services centraux de Gabriel et du site d'Auxerre – renforcement de l'encadrement pour asseoir le développement du CIPE) et doit être consolidé. Il est important d'ouvrir la L2 EFEC à Nevers puisque les possibilités d'accueil à Dijon sont largement dépassées. Il faut poursuivre la réflexion pour améliorer cette licence (problème de cohérence entre les différentes années et l'année de master 1<sup>er</sup> degré – des cultures hétérogènes qu'il faut harmoniser). Madame Marie-Geneviève GERRER insiste également sur l'importance de l'implication des étudiants de la licence EFEC avec la création de l'association Adespe.

6

Durant ces 3 années, madame Marie-Geneviève GERRER a cherché à créer une dynamique ESPE en fédérant les départements autour de projets ambitieux (licence EFEC – Recherche BQR ESPE). La communication en interne s'est améliorée et le rapprochement avec l'ESPE de Franche-Comté a permis l'ouverture de la 4<sup>e</sup> mention.

Madame Marie-Geneviève GERRER a fait tout son possible pour soutenir les départements et être présente sur les sites, démarche qui a toujours été fructueuse. Elle a essayé de valoriser au mieux les initiatives des collègues en les mettant directement en relation avec les personnes ressources de l'université. Et bien sûr, la défense des intérêts de l'ESPE face aux UFR, aux autres composantes, à la présidence et au rectorat a toujours été une priorité même si le contexte était parfois très difficile.

Un travail considérable a été réalisé pour le développement des UE optionnelles car il est primordial d'ouvrir les étudiants à la culture et à l'engagement citoyen, d'où l'intérêt des partenariats culturels.

Il reste encore beaucoup de choses à mettre en place :

- intégrer plus largement l'IREDU ;

- valoriser les actions étudiantes (UE optionnelles, investissement à l'international, journée phare ESPE - portfolio) ;
- communiquer auprès des étudiants notamment du département MEEF ;
- se positionner vis-à-vis des autres ESPE.

Madame Marie-Geneviève GERRER remercie ses directrices adjointes, son responsable administratif, toute l'équipe de Gabriel, tous les collègues responsables du rectorat, tous les collègues de l'ESPE et des UFR et monsieur Frédéric DEBEAUFORT qui a vraiment été l'interface entre la présidence et l'ESPE et avec qui les relations sont d'une très grande qualité.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence d'autres questions diverses, monsieur le Président du Conseil d'École fixe la date de la prochaine séance du Conseil d'École au vendredi 8 septembre 2017 à 9 h 30. Il remercie les membres de leur participation et lève la séance à 17 h 40.

Le Président du Conseil d'École de l'ESPE

Norbert PERROT